Municipalité de Pike River "Entre terre et rivière depuis 1912"

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Pike River tiendra une séance extraordinaire le **14 décembre 2026** à l'hôtel de ville, située au 548 Route 202, Pike River pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2027 et le programme triennal des immobilisations 2027-2028 et 2029.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2027 et le programme triennal d'immobilisations 2027-2028 et 2029.

Donné à Pike River, ce 18 novembre 2026.

Lucie Riendeau
Directrice générale